

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

**OUVERTURE DE SÉANCE** : 20h00

**PRÉSIDENT** : Monsieur Patrick CONDEMINE

**PRÉSENTS** : M. CONDEMINE Patrick, Maire,  
Mmes : BABARIT Marie-Christine, BRELIÈRE Marinette, DELLION Patricia, NOÉ  
Sophie

MM : ANGER Jean-Claude, DASSONVILLE Philippe, GALLÉ Christian, HALLOUIN  
Christophe, LE GUENNIC Serge, RETIVEAU Denis

**Excusé(s) ayant donné procuration** :

**Absent (s)** : M. BOUREAU Thierry

**Excusées** : Mmes : MASSON Natacha et GOLDIN Annick, M. RETIVEAU Denis

**secrétaire de séance** : Mme BRELIÈRE Marinette

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 27 JANVIER 2020**

---

#### **DÉLIBÉRATION : ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2019 ET PROVISOIRES 2020**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L.5211-5, ainsi que celles des articles L.5214-1 et suivants de ce code ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, de la Communauté de Communes Loire-Longué et de la Communauté de Commune du Gennois, avec extension aux communes de Doué-en Anjou, Les Ulmes, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

Vu les statuts et l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n°2018/173 DC du 13/12/2017 relative à l'adoption du montant des attributions de compensations définitives 2019 et provisoires 2020 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à la majorité le montant des attributions définitives 2019 et provisoires 2020.

**Votant : 10**

**pour : 7**

**Abstention : 3**

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

### **DÉLIBÉRATION: ACCORD DE PRINCIPE PROJET EXTENSION RÉSEAU ÉCLAIRAGE RUE DES FREMONCLAIRS**

Monsieur le Maire présente au conseil l'estimation sommaire des travaux d'extension du réseau d'éclairage public Rue des Frémonclairs sur la Commune de Turquant. Il s'agit d'un projet susceptible de modifications. Celui-ci s'élève à 14 060€ net, le montant de fonds de concours à verser par la Commune serait de 10 545€ net.

Madame DELLION Patricia demande si ce montant est prévu au budget - Monsieur le Maire répond que non mais que pour le moment ce n'est juste qu'un accord de principe et les travaux pourront être prévus sur le budget de l'année prochaine.

Madame BRELIÈRE Marinette pense que ce projet est plus important que celui du Bois d'Ortie qui ne comporte que très peu d'habitations.

Monsieur GALLE Christian demande si éventuellement il peut être possible de le faire passer sur le budget village ? - Madame BRELIÈRE Marinette répond que cela peut éventuellement être possible, et qu'il faut se renseigner.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'accord de principe du projet d'extension réseau éclairage Rue des Frémonclairs.

Votant :10

pour : 10

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE STATIONNEMENT PÉNICHE AIGUE MARINE SUR PORT DE TURQUANT**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en Mairie par les propriétaires de la Péniche « l'Aigue Marine ». Ils souhaitent demander une autorisation de stationnement de leur péniche sur le port de Turquant fin d'année 2020 pour effectuer une sortie d'eau décennale obligatoire.

La péniche n'étant pas motorisée, cet emplacement proche de Montsoreau semble le plus adapté pour réaliser le chantier et le surveiller de près.

Madame DELLION Patricia demande combien de temps le bateau sera stationné, elle craint que ce dernier ne bloque l'accès au port - Monsieur le Maire n'a pas l'information concernant le nombre de jours de stationnement.

Monsieur LE GUENNIC Serge explique que si le niveau de la Loire est bas la péniche peut restée bloquée plusieurs jours, voir plusieurs mois au port avant de pouvoir la bouger de nouveau.

Madame NOÉ Sophie demande si c'est la première fois que ce bateau est amarré à un quai. Monsieur le Maire répond que cette manipulation se fait tous les 10 ans mais que c'est la première fois pour les nouveaux propriétaires de l'Aigue Marine.

N'ayant pas tous les éléments de réponse, le conseil décidé d'ajourner la délibération.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

### **DÉLIBÉRATION : APPROBATION INSCRIPTION TRONÇON DE LA ROUTE ÉQUESTRE EUROPÉENNE D'ARTAGNAN**

La Commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), un itinéraire de 90 km de la Route équestre européenne d'Artagnan sur les territoires de Saumur Val de Loire et Loire-Layon-Aubance.

Le tronçon situé sur la Commune de Turquant emprunte le tracé de deux boucles équestres « Entre Anjou et Touraine » et « Turquant/Saumur » déjà inscrites au PDIPR.

Monsieur le Maire présente au Conseil la Cartographie.

Sur le plan les indications ne sont pas précises et ne permettent pas d'apprécier le tracé en détail. Le Conseil Municipal souhaiterait avoir une carte plus précise, indiquant uniquement le tronçon de Turquant et ainsi se rendre compte plus facilement des endroits empruntés - Monsieur le Maire va demander une carte plus précise.

La délibération est donc ajournée.

### **DÉLIBÉRATION: DEVIS ORDINATEUR MAIRIE**

Des devis ont été demandés pour le remplacement de l'unité centrale du poste principal de la Mairie ainsi que la mise en place du Pack Office. Monsieur le Maire présente ces devis au Conseil.

- Masc Informatique pour un montant de 1704,37€ TTC
- Saumur Informatique pour un montant de 1700,00€ TTC

Étant donné que Masc informatique effectue la maintenance des postes informatiques sur la Commune, le Conseil pense qu'il serait plus judicieux de le choisir.

Saumur Informatique ayant fait un geste commercial dans son devis, Madame BABARIT Marie-Christine pense qu'il serait bien de demander également à Masc Informatique si ce dernier peut faire un geste.

Monsieur LE GUENNIC Serge demande le devenir de l'ancienne unité centrale - Monsieur le Maire répond qu'elle sera proposée aux écoles.

Après délibération et vote à main levée le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Masc Informatique pour un montant de 1704,37€ TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Votant :10

pour : 10

Contre : 0

### **DÉLIBÉRATION: EMLACEMENT NOUVEAUX PANNEAUX DE SIGNALISATION ET MODIFICATION DE TERME DE L'IMPASSE DU BOIS D'ORTIE EN CHEMIN DU BOIS D'ORTIES.**

A la suite de la commission voirie il est demandé au conseil d'autoriser la modification de terme de l'impasse du Bois d'Ortie en Chemin du Bois d'Ortie et de ce fait de modifier le panneau de signalisation mis en place.

Suite à la construction du lotissement Le Caillou, un accès a été crée qui rend l'impasse du Bois d'Ortie dorénavant accessible, il faut donc modifier la signalisation. Il faudra également déplacer le panneau voie sans issue au niveau du carrefour pour être entre cohérence avec la mise en place du nouveau panneau.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification de l'impasse du Bois d'Ortie en Chemin du Bois d'Ortie.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

Votant : 10

pour : 10

Contre : 0

Suite à la commission voirie il est également préconisé de créer un emplacement pour les personnes à mobilité réduite aux normes et plus facile d'accès avec un affichage au sol au niveau de la Place St Aubin à côté de l'épicerie.

Il est donc proposé au conseil de voter pour valider l'emplacement.

Madame BRELIÈRE Marinette pense qu'il est dommage d'installer ce panneau devant le parterre de la place et qu'il serait plus judicieux de décaler l'emplacement actuel sur la partie gauche du parking ou l'élargir.

### Vote pour l'emplacement à côté de l'épicerie :

Pour : 5

Abstention : 1

### Vote pour un autre emplacement :

Pour : 4

## **DÉLIBÉRATION: TRAVAUX TOITURE MAISON DOUBLISKY**

Monsieur le Maire explique au Conseil que la bâtisse située impasse de la Mairie appartenant à la Commune, montre des dégradations importantes au niveau de la toiture et des murs extérieurs avec les effets du temps. Ce qui peut nuire à la sécurité des habitations la jouxtant. Plusieurs chiffrages ont donc été demandés pour la réfection de la charpente et la maçonnerie. Monsieur le Maire présente au conseil les différents devis réceptionnés.

### Remplacement de la Charpente dans sa totalité :

Devis Hersard pour un montant de 15 435,76€ TTC

Devis Chauveau pour un montant de 14 467,38€ TTC

Devis Ribault pour un montant de 19 286,28€ TTC

### Redressage de la charpente :

Devis Chauveau pour un montant de 8 671,44€ TTC

Devis Ribault pour un montant de 9 096,84€ TTC

### Maçonnerie :

Devis Langé 2L pour un montant de 15 596,65€ TTC

Devis Cobat pour un montant de 15 466,08€ TTC

Devis JLG pour un montant de 22 834,58€ TTC

Mme BABARIT Marie-Christine demande la superficie totale de la toiture - Monsieur le Maire répond qu'elle est de 85m<sup>2</sup>. Mme BABARIT demande également si la cheminée sera refaite ?

Monsieur GALLE Christian précise que M.HERSARD n'a pas souhaité effectuer un chiffrage pour le redressage de charpente car il ne souhaite pas effectuer ce type d'ouvrage.

Monsieur Jean-Claude ANGER demande si un projet par la suite est prévu pour cette bâtisse car sa restauration est coûteuse et si à la suite de ces travaux le bâtiment n'est pas exploité cela n'est peut être pas utile. Il serait bien éventuellement de demander des subventions pour financer ce projet. Madame BRELIÈRE répond qu'une demande de subvention a été faite auprès des PCC.

Le Conseil pense qu'un redressage serait suffisant pour la bâtisse et décide de voter pour le devis du redressage et de la maçonnerie.

Après délibération et vote à main levée le Conseil Municipal accepte à la majorité l'entreprise Chauveau pour le redressage de la charpente d'un montant de 8671,44€ TTC et

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

l'entreprise COBAT pour la partie maçonnerie d'un montant de 15466,08€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

Devis Entreprise Chauveau :

**Votant :10                      Pour : 6                      Abstention : 3                      Contre : 1**

Devis Entreprise COBAT :

**Votant :10                      Pour : 6                      Abstention : 3                      Contre : 1**

### **DÉLIBÉRATION : MUTUELLE COMMUNALE**

Monsieur Le Maire présente au conseil la proposition du groupe AXA pour soumettre aux administrés une offre de contrat d'assurance Dépendance Individuelle qui pourrait leurs permettre de faire des économies en payant moins cher leur mutuelle.

Monsieur le Maire propose d'autoriser le groupe AXA a adresser un courrier à tous les habitants pour leur présenter l'offre promotionnelle Dépendance Communale, leur adhésion possible à ce type de contrat et les inviter à une réunion d'information. La Commune n'a aucune contrepartie dans cette offre hormis l'aide à l'information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, le groupe AXA à prendre contact avec les habitants de la Commune.

**Votant :10                      pour : 10                      Abstention : 0**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Monsieur Patrick CONDEMINÉ informe des points suivants :**

- Informe le conseil que les membres du 5<sup>e</sup> régiment de dragons, effectueront une marche dans la nuit du 24 février dans la Commune
- Informe qu'une équipe de télévision France 3 tournera une des séquences de l'émission « Envie Dehors » dans la Commune de Turquant plus précisément au Domaine Filliatreau et à la Grande Vignole. Pour ce faire ils auront besoin d'effectuer un survol en drone pour illustrer leur documentaire. Ils ont donc contacté la mairie pour avoir l'autorisation.
- Informe que L'Eco Libri, composé de 4 jeunes volontaires en service civique, qui devaient passer dans la commune pour effectuer du porte à porte dans le cadre de leur mission Transition énergétique, ont pris du retard et ne passeront pas comme prévu en mars mais plutôt en avril. Ils demandent également la possibilité d'apposer des affiches dans la Commune - Un courrier leur sera envoyé pour répondre à leurs questionnements.
- Informe le Conseil que la réunion de présentation du projet de budget 2020 aura lieu le lundi 2 mars à 19h30.
- Informe que le repas des aînés aura lieu le dimanche 8 mars 2020.

#### **Madame Marinette BRELIÈRE informe des points suivants :**

- Suite à l'élagage des arbres situés dans le terrain de jeux de l'école, Mme BRELIÈRE montre au conseil les photos des différentes étapes des travaux.

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020**

- Suite à la mise en place de deux portails au niveau du terrain scolaire au dessus de la cour de l'école, Mme BRELIÈRE montre au conseil la photo des travaux réalisés.
- Informe le Conseil que des personnes âgées ne pouvaient sortir du cimetière en raison que le portail reste bloqué, il sera nécessaire que les agents techniques procède à la réparation de ce portail.
- Informe le Conseil que suite à l'envoi aux bâtiments de France de la demande de travaux pour la création d'une fontaine au niveau du parterre de la mairie, cette dernière a été acceptée, assortie de quelques prescriptions. A savoir, prévoir la mise en œuvre de matériaux calcaire, à la fois pour la flamme, les vasques et les bordures. Les rocailles en ardoises quant à elles devront être fortement végétalisées pour se fondre dans l'ouvrage.
- Informe que la Commission des Impôts se déroulera le jeudi 5 mars à 10h.
- Rappelle au Conseil qu'il serait important de se renseigner pour mettre en place à la Salle des Fêtes, un appareil permettant de couper l'électricité lorsque l'intensité du volume est trop importante lors des locations. Mme BRELIÈRE demande également à ce que soit indiqué sur le contrat que les bruits extérieurs doivent être interrompus à une certaine heure.

### **Monsieur Christian GALLE informe des points suivants :**

- Informe le conseil qu'il est en attente d'un dernier devis concernant la pose d'une VMC pour le logement Communal du 9 place François Nau. Tous les autres devis ont été réceptionnés.

### **Madame Sophie NOE informe des points suivants :**

- Informe le conseil que l'Atelier Antoine Cristal sera loué aux Journées Européennes des Métiers d'Art par un artisan d'Art, l'atelier sera également occupé en Mai, Juillet et Août. Mme NOÉ demande si les travaux de plâtre ainsi que la vérification du chauffage pourront être faits avant que les artisans prennent le local.
- Souhaite savoir s'il serait possible d'investir dans une grande banderole pour pouvoir indiquer les boutiques. Mme NOÉ pense qu'il serait bien de revoir également la signalisation indiquant les artisans.
- Souhaite savoir s'il serait possible de mettre un appel à candidature sur le site de Turquant pour la location du 1er troglo actuellement libre.

### **Madame Philippe DASSONVILLE informe des points suivants :**

- Demande qui a déposé les photos chez M. et MME BRUNELIERE - Mme BABARIT Marie Christine répond que c'est elle même qui a déposé la photo pour qu'il garde un souvenir du repas des aînés.

### **Monsieur Christophe HALLOUIN informe des points suivants :**

- Demande si la réfection de la route devant l'école est prévue - Monsieur le Maire confirme que les travaux sont bien prévus.

### **Monsieur Serge LE GUENNIC informe des points suivants :**

- Demande si les agents techniques pourraient refaire la peinture du passage piétons devant l'établissement des Pommes Tapées.
- Demande si les agents techniques utilisent souvent le désherbeur thermique - Monsieur le Maire répond qu'effectivement il est utilisé régulièrement.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

Jean-Claude ANGER	Marie-Christine BABARIT	Thierry BOUREAU <i>Absent</i>
Marinette BRELIÈRE	Patrick CONDEMINE	Philippe DASSONVILLE
Patricia DELLION	Christian GALLÉ	Annick GOLDIN <i>Excusée</i>
Christophe HALLOUIN	Serge LE GUENNIC	Natacha MASSON <i>Excusée</i>
Sophie NOÉ	Denis RETIVEAU <i>Excusé</i>	

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL : le 5 mars 2020

CLÔTURE DE SÉANCE : 22h10